

Ecoeu, le 22 octobre 2019

**Recours hiérarchique contre la délibération n°40 du 17/09/2019, approuvant le
PLU d'Ecoeu, transmise le 23/09/2019 à la Sous-préfecture de Sarcelles**

Monsieur le Préfet du Val d'Oise
sous-couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles

Monsieur le Préfet,

Je vous adresse un recours hiérarchique à l'encontre du PLU d'Ecoeu adopté par la délibération du Conseil municipal visée en référence.

Membre de l'association Anticor, je vous demande d'exiger de Madame Catherine Delprat, maire d'Ecoeu en remplacement de Monsieur Bernard Angels, de s'engager sur l'honneur à **avoir inventorié toutes les parcelles que le PLU voté rendra constructibles**. Mon enquête, qui se poursuit, me permet de faire l'hypothèse qu'il resterait au moins deux parcelles dont l'historique permettra de révéler l'intervention de l'ancien maire. En effet, caché derrière deux de ses sociétés civiles immobilières domiciliées à son domicile de l'avenue de Wagram (car il n'habite plus Ecoeu où il a vendu sa maison), Monsieur Bernard Angels a tenté un enrichissement personnel avec ses deux parcelles AC 103 et AC 104. La modification apportée après l'enquête publique où je suis intervenu à 4 reprises, c'est-à-dire à chacune des permanences du Commissaire Enquêteur, montre à l'évidence que l'OAP dont Bernard Angels prévoyait de bénéficier personnellement n'avait aucune raison d'être, puisqu'elle a été modifiée de façon substantielle depuis.

Membre co-fondateur du Club Parlementaire pour la Protection et l'Etude des Sols, je vous demande d'exiger qu'une **étude pédologique** permette d'identifier les Néoluvisols (trésors de l'Humanité en Plaine de France) avant de décider qu'une parcelle végétalisée ou boisée puisse être artificialisée.

Vous savez que l'artificialisation du sol fait maintenant partie des indicateurs négatifs de richesse, qu'elle contribue à la fois au changement climatique et à réduire les moyens de s'y adapter, que l'agglomération (CARPF) ne manque pas de zones d'activités sous utilisées, à commencer par Tissonvilliers 2 et Tissonvilliers 3 à Villiers-le-Bel, commune voisine.

Au moins trois faits incontestables devraient motiver votre exigence :

- le projet de « L'écocentre », promu avec des fonds publics, a été abandonné après avoir servi à la réélection de Monsieur Bernard Angels;
- le projet puis la construction de « La Maison des Solidarités », promu avec des fonds publics, a été abandonné après avoir servi à la réélection de Monsieur Bernard Angels;
- La commune d'Ecoeu possède un très important patrimoine public et privé, celui-ci ne figure pas dans le PLU, ce qui offre l'opportunité de promouvoir des opérations foncières et immobilières ne correspondant à aucun besoin, sauf à faire doublon et accroître encore la désaffectation que vous constatez dans les cellules artisanales d'Ecoeu : déjà un quart sans locataire et bientôt un tiers avec la tentative d'extorsion en cours.

De mon côté, l'examen de la majorité des propriétés foncières est difficile avec mes seuls moyens. De plus la zone de l'Ecoparc a été substantiellement modifiée après enquête publique. L'hypothèse de la persistance d'une situation de détournement de pouvoir ne peut donc être écartée. La qualité du sol qui y serait sacrifié constituerait, pour moi, une circonstance aggravante par la privation d'un patrimoine de l'Humanité.

Président de l'Université Populaire de la Biosphère, je vous demande de prendre en considération **l'évolution globale du territoire de l'agglomération CARPF**, dont l'artificialisation actuelle, son accroissement prévu, et les nombreuses pollutions de l'air (M.P., NOx, CO2) par la concentration des transports terrestres et aériens ainsi que l'agriculture mécanisée à forts intrants et pesticides (N2O précurseur de M.P., 300 fois plus « réchauffant que le CO2, destructeur in fine de la couche d'ozone) **impose de renforcer la couverture végétale et forestière permanente** et de faire du territoire d'Ecouen un des pôles verts ainsi que d'autosuffisance alimentaire.

Je vous demande expressément d'**interdire l'artificialisation des dernières prairies permanentes** qui supportent le reste d'activité équestre qui subsiste, ainsi que les dernières populations d'insectes et d'oiseaux qui ont réussi à y survivre. Vous noterez que l'étude ornithologique comme l'étude entomologique n'y ont pas été réalisées sur les 4 saisons consécutives. Vous pourriez l'exiger.

Président de l'Association de Défense de la Forêt d'Ecouen et d'Education à la Nature, je vous demande de faire respecter la loi, les règlements et le SDRIF en exigeant que **la protection sur 50 mètres en lisière d'une forêt de 100 hectares et plus** figure intégralement sur les cartes, plans, schémas pour correspondre aux textes du PADD et du PLU, mais aussi de veiller à son application, ce que vos services n'ont d'évidence pas fait pour une construction après déboisement le long de la Route Fanfare mais aussi le déboisement en cours du terrain de l'ancien château d'eau, vendu à un prix qui permet de prévoir une construction à la place de la reconquête forestière qui devrait compenser beaucoup d'autres empiètements sur parc, jardin, forêt (au titre de **Eviter, Réduire, Compenser**).

J'ai conscience de la difficulté à répondre à mon recours hiérarchique compte tenu de la période préélectorale, mais c'est le calendrier adopté pour l'élaboration du PLU qui aboutit à cette circonstance temporelle.

C'est pourquoi **je reste à votre entière disposition** pour vous apporter tout document ou témoignage pouvant étayer ma démarche.

J'espère que mon recours retiendra votre attention avant de rendre exécutoire le PLU de la ville d'Ecouen.

Je vous prie,

Monsieur le Préfet,

De recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Claude Marcus
06 81 41 67 98
j-c.marcus@orange.fr